

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

RS 57 25 0102 01

Commune de SARREGUEMINES

- Surface sur la commune : 1 ha 88 a 74 ca

Section 29 n°59-61

Section 31 n°90

Section 46 n°9

Section 49 n°148

- Superficie totale : **1 ha 88 a 74 ca**

pour un prix de **6 018,00 €**

à **Monsieur Luc SCHAEFFER**, 16 rue des Roses, 57990 NOUSSEVILLER ST NABOR

Qualité : Agriculteur

Motif de l'attribution :

- Maintien en place de l'occupant pour les parcelles sises commune de SARREGUEMINES, cadastrées section 46 n°9 et section 49 n°148, lequel exploite les parcelles depuis de nombreuses années
- Consolidation d'une exploitation agricole mettant en valeur une superficie inférieure au seuil de viabilité économique défini par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles pour le restant des parcelles. Avant attribution, le candidat disposait d'une SAU de 103 ha avec une SAU/UTA de 103 ha.

Pour la SAFER, le 17/11/2025
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christophe DIETSCH



Jérôme DINCHER
Chef de service

A SARREGUEMINES, le **19.11.2025**

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

